



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2020 (Article 1007 du Code municipal du Québec)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que le rôle de perception des taxes et des compensations pour l'année 2020 a été complété et déposé à mon bureau situé au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de bureau.

AVIS PUBLIC est également donné que les comptes de taxes seront expédiés dans le délai imparti par la Loi et que toutes les personnes tenues au paiement des sommes mentionnées audit rôle de perception sont tenues d'en payer le montant aux dates respectives auxquelles lesdites taxes, cotisations ou répartitions deviennent dues et exigibles.

DONNÉ À MCMASTERVILLE, ce 24^e jour du mois de janvier 2020.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,

Monsieur Sébastien Gagnon